

## Enfants à la rue : Une rentrée plus qu'incertaine

### pour les 218 enfants sans solution d'hébergement en Hauts-de-France

Face au nombre toujours plus important d'enfants sans solution d'hébergement à la veille de la rentrée scolaire, l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) appellent le gouvernement à mettre en œuvre, sans délai, les mesures nécessaires pour tenir l'engagement de « ne plus avoir aucun enfant à la rue ».

Paris, le 30 août 2023 – L'UNICEF France et la FAS publient leur cinquième baromètre « *Enfants à la rue* », dressant une nouvelle fois un constat alarmant: **loin d'être en diminution, le nombre d'enfants sans solution d'hébergement est de 1990 à la veille de la rentrée scolaire, un chiffre en augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année dernière et 2,5 fois plus qu'il y a 18 mois.** Cette analyse recense le nombre de personnes en famille n'ayant pas pu être accueillies dans des structures d'hébergement adaptées malgré leur demande auprès du 115, le numéro d'appel d'urgence pour les sans-abris.

### En Hauts-de-France au moins 218 enfants étaient sans solution d'hébergement avant la rentrée scolaire

Dans la nuit du 21 au 22 août, 416 personnes en famille qui avaient sollicité le 115<sup>i</sup> n'ont pas pu être hébergées faute de places disponibles dans les structures d'hébergement pouvant les accueillir. Parmi elles, 218 étaient des enfants, dont 57 de moins de trois ans. En plus de ces personnes en famille en DNP (demandes non pourvues)<sup>ii</sup>, il convient de prendre également en compte la situation critique de femmes enceintes primipares qui restent aussi sans solution suite à leur demande au 115.

Parmi les 218 enfants de moins de 18 ans en DNP, 78 % (169 enfants) déclaraient avoir déjà dormi à la rue la veille de leur demande ; un taux inquiétant témoignant du caractère généralement durable des parcours de rue. Si on élargi la période, sur le mois de juillet ce sont 829 enfants mineurs parmi lesquels 247 enfants de moins de 4 ans qui n'ont pas pu trouver d'hébergement avec leurs familles en Hauts-de-France.

Cette réalité déjà alarmante est pourtant parcellaire : le baromètre ne permet pas de recenser les nombreuses familles qui ne recourent pas au 115, ni les mineurs non-accompagnés en situation de rue, ou encore les familles vivant en squats ou en bidonvilles.

### Une gestion court-termiste inadaptée

Malgré les efforts conséquents réalisés durant l'hiver 2022-2023, et le positionnement de l'Etat en région qui ont notamment permis de maintenir la capacité du parc d'hébergement en région jusqu'à présent, les associations constatent aujourd'hui des fermetures de places d'hébergement d'urgence suite aux baisses de budget annoncées. La période estivale, ponctuée par des vagues de chaleur et

**autres phénomènes météorologiques extrêmes, n'enlève rien, au contraire, au caractère dangereux et inadapté de la rue.**

L'hébergement d'urgence est non seulement insuffisant en nombre, mais aussi insatisfaisant par son caractère temporaire et, bien souvent, par la faible prise en compte des spécificités liées à l'accueil des plus jeunes. C'est notamment le cas de **l'hébergement hôtelier qui ne permet pas de répondre aux besoins fondamentaux des 29 780 enfants qui y vivent.**

## **Plus de 31 000 enfants attendent du gouvernement des actions ambitieuses**

Face à ces constats alarmants et en écho aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU<sup>1</sup>, **l'UNICEF France et la FAS appellent les ministres nouvellement nommés à mettre en œuvre une politique de la rue au logement portant une attention spécifique sur les enfants et agissant selon deux temporalités distinctes : l'urgence et le long terme.** Elle devra être dotée de moyens suffisants pour que tous les enfants soient hébergés inconditionnellement et conformément à leur intérêt supérieur et pour que l'accès des familles au logement ordinaire soit facilité.

**Il est temps que le gouvernement se donne les moyens d'honorer son engagement de « ne plus avoir aucun enfant à la rue ».**

(1) [Lien vers les observations finales du Comité des droits de l'enfant](#)

---

### **Notes aux rédactions :**

Accéder à l'analyse complète des demandes d'hébergement au 115 et aux recommandations concrètes de l'UNICEF France et de la Fédération des acteurs de la solidarité dans le **dossier de presse**, [ici](#).

Pour écouter des témoignages, accéder aux **podcasts** [ici](#)

Visuels disponibles sur demande.

---

### **Contacts presse :**

#### **UNICEF France :**

**Carine Spinosi** – 01.44.39.17.49 – [cspinosi@unicef.fr](mailto:cspinosi@unicef.fr)

**Estelle Flabat** – 06.50.34.64.77 – [eflabat@unicef.fr](mailto:eflabat@unicef.fr)

**Clarisse Buguet** – 01.79.35.14.99 – [cbuguet@unicef.fr](mailto:cbuguet@unicef.fr)

#### **Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France :**

**Tiffany Thirolle** – 06.84.03.04.45 – [tiffany.thirolle@federationsolidarite.org](mailto:tiffany.thirolle@federationsolidarite.org)

---

<sup>i</sup> **Personnes en famille ayant sollicité le 115** : femmes seules avec enfant(s), hommes seuls avec enfant(s), couples avec enfant(s), groupes d'adultes avec enfant(s) – variable « typologie de sous-ensemble de ménage » qui correspond à la typologie du ménage au moment de sa demande

<sup>ii</sup> **Demandes non pourvues** = variable « motif de refus 115 » : sélection de 2 motifs : absence de places disponibles + absence de places compatibles avec la composition du ménage.

---